

# Le 8 février 1900, la République a fait feu

---

Sur la fusillade du François, la naissance d'un mouvement ouvrier, et ce qu'elle dit d'une structure qui n'a pas disparu.

---

Il y a des dates qui n'appartiennent pas seulement à l'histoire. Elles appartiennent à l'anatomie d'un pays. Elles disent comment une société fonctionne quand les masques tombent, quand le discours s'interrompt, quand la fumée des armes remplace le langage des contrats. Le 8 février 1900 est de celles-là. Ce jour-là, devant l'usine du François, la gendarmerie française a tiré sur des ouvriers martiniquais désarmés, en pleine négociation, et en a tué au moins dix. On appelle cela pudiquement une « fusillade ». Celui qui fut présent ce jour-là, le docteur Homère Clément, maire du François et médiateur de la journée, a utilisé un autre mot : *exécution*. C'est ce mot qu'il faut garder, parce qu'il dit la vérité de l'événement.

Un quart de siècle plus tôt, la République avait aboli l'esclavage. Un quart de siècle plus tard, elle enverrait en Martinique des commissions chargées d'apaiser, d'indemniser, d'expliquer. Entre les deux, une scène. Une scène qui n'est ni une anomalie ni un dérapage, mais une matrice. Le 8 février 1900 n'est pas un accident dans l'histoire républicaine martiniquaise. C'est son révélateur. Et cent vingt-six ans plus tard, cette matrice n'a pas disparu : elle s'est rééquipée.

---

## I. Une misère qu'on ne pouvait plus tenir

Pour comprendre pourquoi des ouvriers agricoles ont décidé, en février 1900, de quitter les champs et de marcher, il faut revenir à la structure économique qui les enfermait. La Martinique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vit au rythme d'une monoculture sucrière en crise. Les cours du sucre s'effondrent : 60 francs les 100 kilos dans les années 1880, 30 francs en 1895. Les exportations martiniquaises régressent de 39 à 18 millions de francs. Face à cet effondrement, les planteurs prennent une décision politique, pas économique : ils font supporter la crise aux ouvriers. Dès 1884, les salaires baissent. La charge de travail augmente. Le pays sucre moins, mais sue davantage.

Pendant ce temps, ce que les ouvriers ignoraient, ou savaient sans pouvoir le démontrer : les dividendes versés aux actionnaires grimpent. À l'usine de Petit-Bourg, 8 % en 1897, 18,55 % en 1898, 23,83 % en 1899. Le même mouvement s'observe à Rivière-Salée, au François, à Sainte-Marie, à Basse-Pointe. Ce n'est donc pas la crise qui écrase les ouvriers : c'est l'arbitrage politique qui consiste à maintenir les profits en comprimant les salaires. La crise est un prétexte ; l'extraction est une constante.

Les chiffres de 1900 disent l'intenable. Le salaire journalier d'un ouvrier agricole est d'environ un franc, soit le même qu'au lendemain de l'abolition, cinquante-deux ans plus tôt. Dans le même temps, un kilo de morue coûte un franc, un kilo de viande salée deux francs, un kilo de viande de bœuf entre 1,60 et 2 francs. Autrement dit, une journée de travail permet d'acheter un kilo de morue. Pas de nourrir une famille : de se nourrir, soi, pour un jour. La mécanique est simple : on ne vit pas, on dure.

À cette compression des salaires s'ajoutent deux dispositifs hérités de l'économie coloniale. Le *Piquant* : un système d'évaluation des tâches où l'ouvrier n'est pas payé au temps mais à la « pièce », c'est-à-dire à un nombre de sillons sarclés, de pieds de canne coupés, de rangs traités. Le planteur fixe le barème. L'ouvrier produit sans certitude. Et le *Caïdon* : un système de rémunération partielle en bons d'achat, obligeant l'ouvrier à s'approvisionner dans les boutiques rattachées à l'habitation, à des prix surfacts. L'ouvrier travaille pour le planteur, mange sur ses étals, et rentre chez lui sans monnaie. C'est une servitude réaménagée. L'esclavage a changé de nom, la mécanique de captation, elle, s'est maintenue.

Quand, début février 1900, les délégués ouvriers de Sainte-Marie rédigent leur lettre au juge de paix de Trinité pour demander deux francs par jour et la fin de ces deux dispositifs, ils ne formulent pas une revendication révolutionnaire. Ils demandent à pouvoir manger. Cette modestie même devrait suffire à dire ce qu'était leur condition.

## II. La grève marchante, ou le pays qui se lève plantation par plantation

Le 5 février 1900, la grève éclate à Sainte-Marie. Elle ne part pas d'un syndicat : il n'y en a pas. Elle ne part pas d'un parti : les formations politiques martiniquaises de l'époque, radicaux Deprogistes ou républicains modérés, sont des machines électorales plus que des outils de mobilisation. Elle part des ouvriers eux-mêmes, dans ce que l'histoire sociale martiniquaise appellera la *grève marchante* : un mouvement qui se propage de plantation en plantation, à pied, par le bouche-à-oreille, par la circulation des hommes sur les chemins ruraux.

Le 6 février, le gouverneur Gabrié télégraphie au ministère des Colonies pour signaler des arrêts de travail à Sainte-Marie, Marigot, Lorrain. Le 7, la grève atteint Basse-Pointe et Macouba au nord. Les turbineurs de l'usine Gradis, les plus qualifiés du secteur industriel, prennent la tête du mouvement et réclament 7 francs au lieu de 2,50. La grève n'est plus seulement agricole : elle devient ouvrière au sens strict, rattachant la force productive des champs à celle des usines.

Le mouvement bascule vers le sud-est. Des grévistes du Robert marchent vers les usines du Galion à Trinité et du François. Ici commence la séquence qui mène à la fusillade. Le 7 février à 19 h 45, Émile Liottier, directeur de l'usine du François, téléphone au gouverneur. Son télégramme est conservé dans les archives : la situation, dit-il, est *très grave*, il faut des renforts, il faut barrer des *bandes armées* déjà à cinq kilomètres. On notera le vocabulaire. Des ouvriers qui marchent pour demander deux francs deviennent, sous la plume d'un directeur d'usine, des *bandes armées*. La requalification précède la répression : c'est un invariant des rapports de force coloniaux.

Dans la nuit du 7 au 8 février, un détachement de vingt-cinq soldats de l'infanterie de marine, sous le commandement du lieutenant Kahn, s'installe dans l'enceinte de l'usine du François. Officiellement, les troupes ne doivent pas stationner dans les usines. Elles s'y installent. La règle, dans les moments où la propriété se sent menacée, n'est plus opposable à ceux qui la protègent.

### III. L'après-midi du 8 février

Ce qui se passe le 8 février 1900 au François est documenté de manière précise, parce que deux versions s'affrontent et parce qu'une enquête judiciaire a eu lieu. L'une, celle du lieutenant Kahn, dit la légitime défense. L'autre, celle du maire du François, le docteur Homère Clément, dit l'exécution. L'instruction, les relevés matériels et le témoignage du commissaire de police présent sur les lieux donnent raison à la seconde.

Vers 17 h 15, un groupe important de grévistes venus du Robert et du François converge vers l'usine. Ils occupent la voie ferrée qui dessert l'établissement. Leur nombre est estimé à plusieurs centaines. Ils viennent parler, pas combattre : ils entendent rencontrer le directeur et obtenir les deux francs, la fin du Caïdon, la fin du Piquant.

Le docteur Homère Clément est sur place. Cette présence n'est pas anodine. Clément, médecin formé à la Faculté de Paris, sera le premier maire noir du François, figure républicaine issue des classes moyennes de couleur, proche du sénateur Amédée Knight. Il n'a rien d'un révolutionnaire. Il est lui-même planteur, propriétaire de l'Habitation de l'Acajou, où il produit de la canne qu'il livre à l'usine du François. Mais il est là. Il parle aux grévistes. Il négocie. Selon son témoignage, corroboré par le commissaire de police, il obtient le recul de la foule. Les ouvriers commencent à se replier.

C'est alors qu'un coup de feu part. Puis une salve. Clément lui-même raconte, dans sa correspondance :

*« Le recul était presque général et je me félicitais déjà du résultat obtenu par nous, quand j'entendis un coup de feu suivi immédiatement d'une salve de mousqueterie. Je vis tout autour de moi tomber des hommes. Me retournant vivement et brandissant dans l'air mon parasol, je criai : Arrêtez ! Arrêtez ! Ne tirez pas, ils s'en vont. La fusillade continua... Pas un coup de feu n'était parti de la foule et les soldats étaient à la même place qu'ils occupaient lorsque je suis arrivé sur les lieux. »*

Un médecin noir, maire de la commune, brandissant un parasol face à la troupe française en train de tirer sur ses propres administrés. L'image est plus éloquente que bien des analyses.

La version Kahn parlera d'une bande armée de coutelas s'étant jetée sur les baïonnettes. L'enquête la démontera. Selon le rapport de police sur la fusillade, les soldats ont ouvert le feu sans sommation et sans provocation ; trois hommes sont morts de balles dans le dos et la plupart des blessés et des morts ont été relevés à trente mètres au moins des soldats. Il n'y a pas eu contact. On n'a pas été attaqué à bout portant. On a ouvert le feu à distance, sur une foule qui reculait. Des balles dans le dos. Le mot de Clément, adressé à ses proches dans une correspondance du 22 février, résume ce que les preuves matérielles confirment : il s'agit de « l'exécution du 8 février 1900 ».

Le bilan officiel est de dix morts et dix-huit blessés, dont douze grièvement. Mais les sources historiques et les travaux conduits à partir des archives de la Collectivité territoriale de Martinique suggèrent un chiffre réel très supérieur. Les familles Claudan, Chassol, Clotail, Félicien, Mouboundo, Barclay, Jean-Pierre, Legros, Maximin, Pomard, Rovela, Tarrieu, Amusan, Suez-Panama, Nosel, Bertiner, Condoris, Reinette, Audinet, ont payé un tribut. Dix-neuf familles endeuillées pour un bilan officiel de dix morts : l'écart parle. Il est d'ailleurs confirmé par un fait administratif rarement cité. Lorsque la Chambre des Députés débloquent 17 000 francs pour les victimes, le reliquat, après répartition entre les blessés, sera distribué en **vingt-neuf parts** destinées aux familles des manifestants tués. Pas dix parts. Vingt-neuf. La

mémoire officielle a sous-compté. Il y a eu, au François, au moins autant de morts que ce que la République a voulu reconnaître. Peut-être davantage.

Au même moment, à quelques kilomètres de là, les propriétaires négociaient. Les archives sont nettes : les planteurs donnent leur accord à une réunion de conciliation à 20 h 35, soit trois heures seulement après la fusillade. Autrement dit, ils négocient après avoir reçu, sans doute, la nouvelle du sang versé. La négociation ne vient pas malgré la répression. Elle vient grâce à elle.

#### IV. La République face à ses morts : gérer, indemniser, oublier

Ce qui se passe après le 8 février est plus éclairant encore que le drame lui-même. C'est là que l'on voit la structure de l'État républicain à l'œuvre : non pas dans la violence brute, mais dans l'art de solder la violence.

Le 10 février, deux jours après la fusillade, le Conseil général de Martinique vote des indemnités aux familles des victimes. Deux jours. L'enquête Picanon, envoyée par le ministère des Colonies, n'a pas encore rendu ses conclusions. Les faits n'ont pas été établis. Les responsabilités n'ont pas été désignées. Mais l'argent tombe. Le geste paraît généreux : il est stratégique. Indemniser avant d'enquêter, c'est transformer le crime en accident. C'est déplacer la question du *qui a tiré et pourquoi* vers le *combien pour les familles*. La compensation anticipe le procès, et, souvent, le remplace.

Les accords de fin de grève sont deux, et la différence entre les deux est elle-même instructive. Le 13 février, un premier accord est signé à Sainte-Marie pour le Nord : 25 % d'augmentation, une tâche fixée à vingt piles de vingt-cinq paquets. Il est signé par des hommes politiques agissant *au nom* de la délégation ouvrière, sans mandat direct. Les ouvriers du Nord y voient une trahison et l'agitation continue. Le 15 février, en revanche, à Rivière-Salée, sur l'habitation La Guillaud du béké **Jean Hayot**, un second accord est signé : 50 % d'augmentation, tâche fixée à vingt piles de vingt paquets, assouplissement du Caïdon et du Piquant. La différence tient à une chose : cette fois, les ouvriers ont envoyé leur propre délégation, composée d'agricoles et d'ouvriers d'usine. Ils ont parlé pour eux. Le résultat a doublé. C'est une leçon qu'on aurait pu graver dans le marbre de l'histoire martiniquaise : quand la parole ouvrière est confisquée par les politiques, elle est dévaluée. Quand elle s'exprime directement, elle obtient.

Cette première victoire ouvrière est donc réelle. Il faut la saluer. Il faut aussi tenir les deux faits ensemble. L'accord de Rivière-Salée vient sept jours après que dix à vingt-neuf hommes ont été abattus. Il se signe sur les terres du grand propriétaire Jean Hayot, en présence des hommes politiques qui représentent simultanément la population martiniquaise et les intérêts de la classe dominante. Ce qu'on appelle pudiquement « première victoire ouvrière » est aussi, dans une lecture plus clinique, un contrat passé sur le sang. Les planteurs lâchent du lest parce que la poudre a parlé. La République n'a pas négocié avant la fusillade. Elle a négocié après. Ce décalage n'est pas une donnée secondaire. C'est la règle du jeu.

À Paris, les nouvelles arrivent. Les socialistes parlent d'un *Fourmies colonial*, en référence à la fusillade de Fourmies du 1<sup>er</sup> mai 1891, où neuf ouvriers textiles du Nord avaient été tués par la troupe. Jean Jaurès, battu aux législatives de 1898 et donc sans tribune parlementaire, défend les ouvriers martiniquais dans les colonnes de *La Petite République* entre fin février et début mars 1900. Il exige une enquête. Le député guadeloupéen Jean Légitimus pousse dans le même sens. Sous pression, le président du Conseil Waldeck-Rousseau désigne l'inspecteur général des Colonies Édouard Picanon pour mener l'enquête. La Chambre finit par approuver les indemnités votées par le Conseil général. Sur 17 000 francs

débloqués, 2 574 sont répartis entre les ouvriers blessés incapables de travailler. Le reste part aux vingt-neuf familles. On soigne. On paie. On classe.

Lénine, plus tard, évoquera la Martinique comme « le pays des vaillants ouvriers du François ». Le mouvement ouvrier international entend la fusillade. Le mouvement ouvrier martiniquais, lui, en tire la leçon qu'il paiera toujours ses conquêtes au prix du sang. Cette leçon sera confirmée en 1935 avec la marche de la faim, en 1959 avec les émeutes de Fort-de-France, en mars 1961 avec la répression du Lamentin, et surtout, presque mot pour mot, en février 1974 avec la fusillade de Chalvet. La même structure, rejouée à intervalles réguliers.

Quant à la mémoire officielle, elle a trié. Chalvet est peu enseigné. Le François l'est encore moins. On commémore 1848, parce que l'abolition est la fondation mythique de l'incorporation républicaine. On ne commémore pas 1900, parce que 1900 dit que l'incorporation s'est faite dans le sang des incorporés, et qu'elle s'est faite contre eux autant que pour eux.

## **V. Ce que le François nous tend comme miroir**

Il serait tentant de refermer le dossier. De dire : c'était il y a plus d'un siècle, la République a changé, la Martinique a changé, les rapports sociaux se sont transformés. C'est vrai en partie. C'est faux pour l'essentiel.

Regardons d'abord la géographie de la propriété. En 1900, les négociations se tiennent chez Jean Hayot. En 1986, le Groupe Bernard Hayot rachète la distillerie Clément, c'est-à-dire l'exploitation du médecin-maire qui s'était opposé à la fusillade de 1900. Le nom « Clément » subsiste, mais comme marque commerciale : le capital est Hayot. En 2026, l'Autorité de la concurrence documente dans son avis du 10 février 2026 que la grande distribution alimentaire martiniquaise est concentrée entre quatre opérateurs, CréO, GBH (Groupe Bernard Hayot), Parfait et SAFO, qui représentent environ 80 % du secteur. La continuité est donc mesurable à trois repères distincts : la table de négociation de 1900, le rachat de 1986, la position dominante de 2026. Ce n'est pas un héritage, c'est une ligne. Et cette ligne relie la plantation qui a produit les conditions de la fusillade au rayon de supermarché où la Martinicaine achète aujourd'hui son pain.

Regardons ensuite la forme contemporaine du Piquant. En 1900, le Piquant était un système de rémunération à la pièce qui extrayait du travail gratuit sous couvert d'évaluation des tâches. En 2026, la même logique s'est redéployée sous d'autres formes. Les salaires agricoles martiniquais restent parmi les plus bas du territoire français. Les contrats saisonniers et les statuts précaires prolifèrent dans les filières banane, canne, maraîchage. Les travailleurs étrangers détachés, venus d'Haïti ou de Sainte-Lucie, subissent des conditions qui rappellent parfois, à la lettre, ce que décrivaient les rapports d'inspection coloniaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Et, plus largement, le différentiel de rémunération entre un même poste occupé en Martinique et dans l'Hexagone, qui a longtemps justifié les luttes syndicales de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, continue de produire ses effets dans des secteurs entiers. Le Piquant a été aboli comme dispositif nommé. Il a été recomposé comme structure de classe.

Regardons enfin la forme contemporaine du Caïdon. En 1900, le Caïdon obligeait l'ouvrier à consommer chez son employeur, à des prix surfaits. En 2026, selon les données INSEE de 2022 reprises par l'Autorité de la concurrence, les prix à la consommation sont en moyenne 13,8 % plus élevés en Martinique qu'en Hexagone, avec un écart de **40,2 % sur les produits alimentaires**. Cet écart s'est creusé

de 4 points entre 2010 et 2022. Il est produit dans un marché verrouillé par les quatre opérateurs déjà nommés, dont GBH. Ce n'est plus l'habitation qui capte le salaire : c'est l'hypermarché. Le principe est identique : une population captive paie au prix fort ce qu'elle ne produit plus ou ce qu'on lui importe, au bénéfice d'une oligarchie stable. Les mobilisations contre la vie chère, en 2009 avec le LKP en Guadeloupe et son écho martiniquais, puis en 2024, s'inscrivent dans cette même ligne historique. La demande des grévistes du François, deux francs pour survivre, et celle des manifestants de 2024, un salaire et un prix soutenables, disent la même chose à cent vingt-quatre ans d'écart.

Et la République, dans cette continuité ? Elle reste fidèle à son double registre. À Paris, les ministres reconnaissent, dénoncent parfois, promettent. En Martinique, les LBD remplacent les fusils Lebel, les forces de gendarmerie mobile remplacent l'infanterie de marine, les hélicoptères ont succédé aux détachements de vingt-cinq hommes. Les violences policières enregistrées lors des mobilisations martiniquaises récentes, les gazages, les tirs tendus, les arrestations arbitraires, témoignent que la doctrine de maintien de l'ordre en situation coloniale n'a pas substantiellement changé. Elle a simplement été modernisée technologiquement.

Ce qui relie le Sud insurgé de 1870, le François de 1900, Chalvet de 1974, le Lamentin de 2009, et les mobilisations actuelles, ce n'est pas une coïncidence. C'est une *structure*. Une structure qui produit régulièrement les mêmes effets : une mobilisation populaire portant des revendications modestes, une requalification par les propriétaires en émeute ou en insurrection, une réponse militaire disproportionnée, des morts, puis un accord qui solde la contestation sans modifier le cadre qui l'a produite. Le cadre reste. La prochaine explosion est déjà dans la matrice.

---

◆

## Coda

Le 8 février 1900 n'est donc pas une date à laquelle on rend hommage. C'est une date qu'on déchiffre. Ceux qui sont morts ce jour-là, dont les noms s'appellent Claudan, Chassol, Mouboundo, Audinet, Reinette et d'autres encore, demandaient deux francs pour vivre. Ils ont reçu des balles pour les avoir demandés, parfois dans le dos, à trente mètres de distance, alors qu'ils reculaient. Sept jours plus tard, leurs camarades survivants ont obtenu une augmentation en envoyant leur propre délégation négocier, et non en laissant parler à leur place. Cent vingt-six ans plus tard, leurs descendants paient 40 % plus cher pour se nourrir, travaillent dans des filières où la précarité reste la règle, et continuent de marcher, parfois, dans les rues de Fort-de-France.

Entre les deux, une même question, non résolue : la Martinique peut-elle obtenir quoi que ce soit d'une République qui ne concède qu'après avoir tiré ? Et, seconde question qui découle de la première : les Martiniquais peuvent-ils obtenir quoi que ce soit en déléguant à d'autres le soin de parler pour eux ? Tant que ces deux questions n'auront pas reçu de réponse structurelle, et non seulement compensatoire, le 8 février 1900 ne sera pas un souvenir. Il sera un avertissement.

---

◆



### **SOURCES PRINCIPALES**

Jacques Adélaïde-Merlande, *Les origines du mouvement ouvrier en Martinique*, CERAG, 1972 ; Gilbert Pago, travaux sur la grève de 1900 ; Edith Terrée-Potino, « Le temps des grèves », *Historial antillais*, t. IV ; Marie-Hélène Léotin, dossier CTM sur la grève de février 1900 ; archives du Conseil général de Martinique, session extraordinaire 1900 ; *Annales de la Chambre des Députés*, 7<sup>e</sup> législature, 1900 ; Rachel Nadeau, « “Strikingly French”. Martinique, agitation ouvrière et politique métropolitaine au tournant du siècle », *Le Mouvement social*, 2014/3 ; Autorité de la concurrence, Avis n° 26-A-01 du 10 février 2026 sur les marges de la distribution alimentaire en Martinique ; données INSEE sur les écarts de prix entre la Martinique et l'Hexagone, indice Fisher 2022 ; reportage Eddy Bellerose, *Martinique la 1<sup>ère</sup>*.

